



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° 16-06-13

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 25 JUIN 2013

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 22 membres étaient présents ou représentés sur les 29 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 22 voix favorables
 - ... voix défavorable
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - ... abstentions

Le Conseil d'Administration décide d'adopter l'acceptation de dons/mécénats dans le cadre du colloque " la dette, les religions, le droit" des 18, 19 et 20 juin 2013 organisé par le Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (CTHDIP).

Toulouse, le 28 juin 2013

Le Président,

